



Assemblée générale

Distr. générale
13 novembre 2000

Cinquante-cinquième session
Point 183 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.14 et Add.1)]

55/11. Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne

L'Assemblée générale,

Réaffirmant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Convaincue que le dialogue et la coopération intercoréens sont essentiels si l'on veut consolider la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et contribuer à la paix et à la stabilité dans la région et au-delà, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte,

Consciente que la réunion au sommet historique que les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée ont tenue à Pyongyang du 13 au 15 juin 2000 et la déclaration conjointe qu'ils ont faite représentent une avancée de première grandeur dans les relations intercoréennes et sur le chemin au bout duquel se trouve une réunification pacifique,

Se félicitant des événements encourageants qui se produisent dans la péninsule coréenne à la suite du sommet intercoréen,

Rappelant la déclaration saluant le sommet intercoréen et les mesures prises pour y donner suite que les Coprésidents du Sommet du Millénaire ont faite le 6 septembre 2000¹,

1. *Se félicite* de la tenue du sommet intercoréen et appuie la déclaration conjointe que les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée ont adoptée le 15 juin 2000;

2. *Encourage* la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée à continuer d'appliquer pleinement et de bonne foi la déclaration conjointe et les autres accords conclus entre les deux parties, consolidant ainsi la paix dans la péninsule coréenne et posant des bases solides pour une réunification pacifique;

3. *Invite* les États Membres à appuyer le processus de dialogue, de réconciliation et de réunification intercoréen et à y concourir, selon qu'il

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Séances plénières*, 4^e séance (A/55/PV.4), et rectificatif.

conviendra, de façon qu'il puisse contribuer à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne et dans le monde entier.

*45^e séance plénière
31 octobre 2000*